

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.  
Un masquage de ces données a été réalisé

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

du 15 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 15 juin les associés de la société AB Funéraire, société par actions simplifiée, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros - Siège social : [REDACTED] 918 463 613 RCS NANTERRE, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation du président.

## Présidence de l'assemblée

L'assemblée est présidée par Barbaro Antoine, en sa qualité de président de la société et seul associé.

### Ordre du jour :

1. Information sur la situation financière de la société
2. Décision d'acceptation de l'abandon de créance par la société mère holding Studio Graphy
3. Pouvoirs pour formalités

## 1. Information sur la situation financière

Le président présente à l'assemblée la situation financière de la société, faisant apparaître un déséquilibre de trésorerie et une difficulté à faire face à ses engagements financiers à court terme.

Il informe l'assemblée que la société mère, la société **Studio Graphy**, envisage un **abandon de créance** d'un montant de **50.000€**, qu'elle détient sur la société, afin de soutenir sa filiale et d'assainir ses comptes.

## 2. Abandon de créance

Le président propose à l'assemblée d'accepter l'abandon de créance de la société **Studio Graphy**, à hauteur de **50.000 €**, représentant une dette figurant dans les comptes de la société au titre de : avance en compte courant

Le cas échéant :

Il est précisé que cet abandon de créance est **accompagné d'une clause de retour à meilleure fortune**, en vertu de laquelle la société s'engage à rembourser tout ou partie de la créance abandonnée si sa situation financière s'améliore, selon les modalités prévues dans la convention d'abandon de créance annexée au présent procès-verbal.

Après en avoir délibéré, **l'assemblée générale décide à l'unanimité :**

- D'accepter l'abandon de créance de la société Studio Graphy à hauteur de 50.000 € ;
  - D'autoriser le président à signer tous documents relatifs à cet abandon de créance, notamment la convention afférente, et à procéder à toute formalité nécessaire.
- 

### **3. Pouvoirs**

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

---

### **Clôture de la séance**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heure.

---

Fait à Asnières-sur-Seine le 15 juin 2025  
En 2 exemplaires originaux

---

**Le Président**

